

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

OBJET : Annule et remplace délibération n°10-2021- Action 18 rue du Pont Vieux

L'an Deux Mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion, au Centre des congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Anny BARTHES, Anne QUITILLA, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Didier ALDEBERT, Michel MOLHERAT, Alain COSTE, Catherine BOSSIS, Delphine SAMSOEN, Christophe VARENNES, Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA, Magali BARDOU (pouvoir M. Gérard LARRAT), Laurence GASC, Régis BANQUET, Pascal VALIERE (suppléé par Michel MOLHERAT), Magali ARNAUD, Sylvie VILAS, benjamin ASSIE, Maria CONQUET, Philippe BELAVAL (supplée par Delphine SAMSOEN)

Secrétariat de séance : Any BARTHES

Le Conseil syndical du 25 novembre 2020 s'est prononcé favorablement pour l'engagement par la Ville de l'action 18 – rive gauche du Pont Vieux-. Cette action prévoit en effet différentes phases d'intervention sur un périmètre découpé en une tranche ferme sur l'ensemble des séquences (EP- AVP) de 96 600€ HT et cinq tranches conditionnelles.

Le montant total prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 3 450 000€ HT (sans les études de structure et les travaux sur le pont vieux en lui-même)

Tranche optionnelle 1 : Séquence 1 : Rue du Pont Vieux	687 500,00 €
Tranche optionnelle 2 : Séquence 2 : Pont Vieux et parvis de la chapelle Notre Dame de la Santé	656 000,00 €
Tranche optionnelle 3 : Séquence 3 : Rue du Pont Vieux et parvis couvent des Carmélites	781 500,00 €
Tranche optionnelle 4 : Séquence 4 : Parvis situés en rive gauche et situés de part et d'autre du Pont Vieux	1 125 000,00 €
Tranche optionnelle 5 : Séquence 5 : Parking en cœur d'ilot	200 000,00 €

L'Agglomération de Carcassonne s'est engagée à prendre en charge les réseaux humides dans les délais impartis par le dossier mais en contrepartie demande à ne pas participer en côte- part de financement sur les études et les travaux. Les montants ont été redistribués en conséquence par délibération n° 10-2021. Le bureau d'étude en phase EP a par ailleurs réajusté les montants prévisionnels de la phase travaux sur la séquence 1. Il importe de valider les nouveaux montants proposés sur la séquence 1 comme suit en ligne avenant :

Montant total de l'investissement	Ville MOA	Carcassonne Agglo	Dépt 11	Région	Etat Dreal	Etat	Total HT
Phase études Tranche ferme -EP-AVP 2021-2022	47 847€ 49.53%	0	9 660€ 10%	9093€ 9.4%	30 000€ 30%		96 600€
Phase travaux séquence 1 (rue du pont vieux)	221 100€ 30%	0	73 700€ 10%	147 400€* 20%		294 800€ 40%	737 000€
Avenant	214 100€ 28.17%	0	73 700€ 9.70%	147 400€ 19.39%		324 800€ 42.74%	760 000€
Total HT	261 947€ (24.11%)	00.00€	83 360€ (7.67%)	156 493€ (14.4%)	30 000€ (3.5%)	324 800€ (37.9%)	856 600€

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur Le Président,

Décide à l'unanimité

- De valider le plan de financement revu et corrigé proposer ci-dessus,

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

